



Midi Corrèzien
Communauté de communes

2018

Gestion des milieux aquatiques : Bilan d'activité



Communauté de Communes
Midi Corrèzien

www.correze.fr
CORREZE
LE DÉPARTEMENT



Samuel DRONEAU
Juin 2019

SOMMAIRE

1. Présentation générale.....	3
1.1. Présentation de la collectivité.....	3
1.2. Présentation de l'activité cours d'eau	4
2. Bilan des opérations.....	7
2.1. Bilan de réalisation du programme 2018	7
2.2. Autres opérations.....	20
2.3. Etudes en cours de réalisation.....	20
2.4. Interventions d'urgence	20
2.5. Etat de réalisation du programme 2018.....	20
2.6. Etat des cours d'eau au 31 Décembre 2018	20
3. Bilan d'exécution des missions de suivi du Technicien Rivières (du 01/01 au 31/12).....	21
3.1. Suivi de l'état des cours d'eau	21
3.2. Accompagnement des travaux annuels.....	21
3.3. Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information	21
3.4. Restauration de la continuité écologique et mise en défens de la ripisylve.....	22
3.5. Zones humides.....	22
3.6. Plan Pluriannuel de Gestion.....	22

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Présentation de la Collectivité

Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes des Villages du Midi Corrézien, du Sud Corrézien et du Pays de Beynat ont fusionnées pour former la Communauté de Communes Midi Corrézien. La commune d'Altilac a également rejoint la collectivité. La population totale de la Communauté de Communes est de 13 114 habitants pour une superficie de 38 958 ha.

Commune	Superficie (Km²)	Population permanente 2013	Densité de population en habitant par km²
Albignac	9,74	242	24,85
Altilac	25,23	864	34,24
Astailac	7,35	223	30,34
Aubazines	14,1	908	64,40
Beaulieu sur Dordogne	8,65	1185	136,99
Beynat	34,84	1280	36,74
Bilhac	6,99	193	27,61
Branceilles	11,59	261	22,52
Brivezac	8,24	174	21,12
Chauffour sur Vell	7,19	413	57,44
Chenailler Mascheix	15,82	189	11,95
Collonges la rouge	14,31	485	33,89
Curemonte	8,83	216	24,46
La Chapelle aux Saints	4,72	248	52,54
Lagleygeolle	19,54	215	11,00
Lanteuil	22,47	542	24,12
Le Pescher	11,18	274	24,51
Ligneyrac	8,36	321	38,40
Liourdres	5,91	248	41,96
Lostanges	9,47	128	13,52
Marcillac la Croze	6,08	180	29,61
Ménoire	6,43	102	15,86
Meyssac	11,56	1280	110,73
Noailhac	13,51	376	27,83
Nonards	11,1	474	42,70
Palazinges	5,25	128	24,38
Puyd'Arnac	12,27	277	22,58
Queyssac les Vignes	11,13	220	19,77
Saillac	4,25	207	48,71
Sérilhac	12,53	276	22,03
Sioniac	10,6	248	23,40
St Bazille de Meyssac	4,47	139	31,10
St Julien Maumont	6,21	181	29,15
Tudeils	9,55	250	26,18
Végennes	10,11	167	16,52
TOTAL	389,58	13114	33,66

Tableau 1 : données démographiques selon les données INSEE*

1.2. Présentation de l'activité cours d'eau

Sur le territoire de l'ex CC des Villages du Midi Corrèzien, le PPGMA s'achevait en 2017. L'arrêté de déclaration d'intérêt général, d'une validité de 5 ans, avait été signé le 26 Septembre 2012.

Sur le territoire de l'ex CC du Sud Corrèzien, le PPGMA était en cours de renouvellement avant la fusion. Les phases « diagnostic » et « définition des enjeux et objectifs » étaient terminées.

Sur le territoire de l'ex CC du Pays de Beynat, il n'y avait pas de compétence « gestion des milieux aquatiques ».

En 2017, un nouveau Plan Pluriannuel des Gestion des milieux Aquatique a donc été lancé sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes Midi Corrèzien. L'adoption fin 2018 du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et ses nouveaux critères d'éligibilité ont obligé la collectivité à revoir sa stratégie d'intervention. Trois PPG seront réalisés sur le territoire :

- PPGMA BV Corrèze, en partenariat avec toutes les structures à compétence GEMAPI situées sur le bassin versant de la Corrèze.
- PPGMA Tourmente, Sourdoire et Palsou, en partenariat avec CAUVALDOR.
- PPGMA Mémoire et affluents Dordogne, porté exclusivement par la CCMC.

Par délibération n°2017-192 du 16 Novembre 2017, la Communauté de Communes Midi Corrèzien a pris la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations – GEMAPI », dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.

Bassin versant	Cours d'eau	linéaire (ml de cours d'eau)	Bassin versant	Cours d'eau	linéaire (ml de cours d'eau)
Tourmente	Tourmente	1 490	Dordogne	Dordogne	18 000
	Noailhac	6 058		<i>Affluents</i>	9 970
	<i>Affluents</i>	2 935		Lie	3 390
	Rieux-mort	5 935		Coucoulogne	4 815
	<i>Affluents</i>	1 140		Laborie	1 700
Sous-total	17 558	Fontanille		1 190	
Soustre	Soustre	9 140		Ganissal	2 970
	Vell	560		Robinson	2 650
	Fontaine de Berle	1 360		<i>Affluents</i>	1 520
	Termes	6 450		Tartarel	2 840
	<i>Affluents</i>	3 270		Suquet	4 560
	Renardières	5 500		<i>Affluents</i>	2 240
	<i>Affluents</i>	2 320		Genièvre	1 870
Riou-bas	3 560	Sugarde		2 930	
Sous-total	32 160	<i>Affluents</i>		1 330	
Maumont	Maumont	12 440		Chauvac	1 480
	<i>Affluents</i>	11 740		<i>Affluents</i>	2 610
	Gardelle	3 050	Soubrot	1 890	
	<i>Affluents</i>	2 370	Fage	2 640	
	Pouchou	4 580	<i>Affluents</i>	2 130	
<i>Affluents</i>	1 010	Chamaillière	2 490		
Sous-total	35 190	Foullissard	3 730		
Sourdoire	Sourdoire	20 930	<i>Affluents</i>	5 440	
	<i>Affluents</i>	17 060	Sous-total	84 385	
	Simbille	1 570	Mémoire	14 310	
	Pescher	6 760	<i>Affluents</i>	6 400	
	<i>Affluents</i>	2 230	Courmas	2 130	
	Flomont	2 360	<i>Affluents</i>	1 090	
	Grenailles	1 230	Bouix	1 760	
	Suchet	7 420	<i>Affluents</i>	1 050	
	<i>Affluents</i>	3 920	Lespinassou	2 890	
	Méjane	3 530	Sirieix	1 430	
	Canal du Doux	4 300	Gô	3 630	
	Lacoste	5 030	Céroux	5 400	
	<i>Affluents</i>	4 110	<i>Affluents</i>	3 180	
	Riou-mort	1 900	Lestrade	2 380	
	Soulages	2 850	Moussarie	2 480	
	<i>Affluents</i>	1 470	Sous-total	48 130	
	Bonneval	4 000	Roanne	16 455	
Tine	1 170	<i>Affluents</i>	5 670		
Machal	2 870	Coiroux	5 710		
Sajette	1 830	<i>Affluents</i>	2 350		
Escadrouillère	6 880	Jarouste	2 560		
<i>Affluents</i>	6 110	Viallard	2 220		
Sous-total	109 530	<i>Affluents</i>	1 280		
Palsou	Palsou	10 515	Donjou	5 250	
	<i>Affluents</i>	6 210	<i>Affluents</i>	4 200	
	palsou2	2 190	Praderie	2 500	
	<i>Affluents</i>	2 120	Vianne	9 200	
Sous-total	21 035	<i>Affluents</i>	8 340		
Orgues	Orgues	1 860	Bouix	3 380	
	<i>Affluents</i>	3 890	Barrat	2 730	
	Malaval	1 800	<i>Affluents</i>	2 050	
	Roquecourbine	1 050	Ussel	3 940	
	Laumont	1 700	Plainefage	2 480	
	Foullissard	550	<i>Affluents</i>	3 270	
Sous-total	10 850	Brande	7 500		
Corrèze	Corrèze	2 695	<i>Affluents</i>	7 450	
	<i>Affluents</i>	8 290	Perrier	2 200	
	Canal des Moines	2 330	<i>Affluents</i>	2 190	
	Sous-total	13 315	Miel	2 250	
TOTAL	477 328	Sous-total	105 175		
mètres linéaires de cours d'eau					

2. BILAN DES OPERATIONS

2.1. Bilan de réalisation du programme 2018

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

➤ *Historique des PPGMA sur le territoire :*

Sur le territoire de l'ex CC des Villages du Midi Corrèzien, le PPGMA s'achevait en 2017. L'arrêté de déclaration d'intérêt général, d'une validité de 5 ans, avait été signé le 26 Septembre 2012. Sur le territoire de l'ex CC du Sud Corrèzien, le PPGMA était en cours de renouvellement avant la fusion. Les phases « diagnostic » et « définition des enjeux et objectifs » étaient terminées. Sur le territoire de l'ex CC du Pays de Beynat, il n'y avait pas de compétence « gestion des milieux aquatiques ».

Comme expliqué page précédente, un renouvellement des Plans Pluriannuels de Gestion des milieux Aquatique est donc en cours de réalisation sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes Midi Corrèzien.

Selon la base de données topographique de l'IGN, la Communauté de Communes compte près de 900 km de cours d'eau. Néanmoins, 525 km de cours d'eau ont été conservés pour faire partie des prochains PPG. Cette différence s'explique par le manque de fiabilité de la BD TOPO. Certains cours d'eau identifiés dans la base de données s'avèrent inexistant sur le terrain. Le micro-chevelu ne présentant pas d'enjeu identifié n'a également pas été diagnostiqué.

Durant l'année 2018, près de 350 km de cours d'eau ont été diagnostiqués. Le restant avait été diagnostiqué en 2017. Une présentation du diagnostic a été effectuée fin Août devant le comité de pilotage.



SUIVI QUALITATIF DES COURS D'EAU

Lors de l'étude diagnostique réalisée en 2010/2011 pour le renouvellement du Plan Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques, la qualité de l'eau du Soustre a été identifiée comme principal facteur limitant sur ce bassin.

De nombreuses actions ont été proposées puis validées par le comité de pilotage (mise en défend de la ripisylve, diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires, mise aux normes des assainissements collectifs et non collectifs, ...).

Afin de pouvoir quantifier l'impact de la mise en place de ces actions, il était nécessaire de disposer de mesures (pré- et post-opération) sur la qualité de l'eau. Malheureusement, il n'existe aucune station de mesure ni analyse sur ce bassin.

La Communauté de Commune a donc fait appel à la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze pour réaliser ce suivi qualitatif. La campagne de mesure réalisée en 2018 fait suite à une campagne initiale en 2011, avant la mise en place des actions programmées en PPGMA et une mesure intermédiaire, réalisée en 2014.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des analyses physico-chimiques des trois campagnes de mesure

	Mesures réalisées en 2011 avant la mise en place du PPGMA	Résultat de la campagne de mesure 2014	Résultat de la campagne de mesure 2018
Paramètre mesuré	Valeur		
Température (°C)	12,7	16	16
pH	7,6	8,07	7,4
Conc. Oxygène (mg/l)	0,9	8,01	7,5
Sat. Oxygène (%)	7,8	77,3	70,8
Conductivité (µS/cm)	928	630	455
Ammonium (mg/l)	35	0,05	0,06
Nitrates (mg/l)	<1	8,5	7,8
Nitrites (mg/l)	0,9	0,08	0,04
Orthophosphates (mg/l)	6,2	0,27	0,13
Phosphore total (mg/l)	5,3	0,12	0,08
DCO (mg/l)	536	9	5
DBO5 (mg/l)	195	1,3	0,6
Bactériologie (UFC/100ml)	74 000 000		

N.B : les couleurs correspondent aux classes de qualité du SEQ Eau (Bleu= Excellente ; Vert = Bonne ; Jaune = Moyenne ; Orange = Passable ; Rouge = Médiocre)

Composante chimique :

Les analyses réalisées en 2011 avaient permis de qualifier la qualité chimique de l'eau du Soustre comme médiocre pour la quasi-totalité des paramètres mesurés. Ainsi, au vu de ces valeurs, la qualité de l'eau apparaissait incompatible avec le maintien de la faune piscicole. Ces résultats traduisaient notamment une pollution d'origine organique dépassant les capacités d'épuration naturelle du cours d'eau.

Les résultats des mesures 2018 confirment l'amélioration de la qualité de l'eau observée en 2014. Cela semble attester que les efforts entrepris pour diminuer les pollutions d'origine organique (mise aux normes des ANC, nouvelle STEP de MEYSSAC...) portent leur fruit. Le tableau ci-dessous présente la note IBGN et ses composantes :

Le Soustre est le principal cours d'eau de la masse d'eau « le Lafondiale (FRFR79_3) ». L'état chimique n'a pas été classé et l'état écologique (modélisé) a été jugé moyen. Un objectif de bon état écologique et global a été fixé pour 2027.

Composante biologique :

	2011	2014	2018
Note IBGN	6	15	14
GFI	2 (Mollusques)	7 (Leptophlebiidae)	7
Nbre taxons	14	31	28
Robustesse	5	12	14
RQE*	0,3	0,8	0,6

*Ratio de Qualité Ecologique (WASSON & al, 2004)

La note IBGN obtenue en 2018 de 14/20 correspond à une classe de qualité bonne (classe 2, vert). Le groupe indicateur retenu est le 7 (*leptophlebiidae*) sur un maximum potentiel de 9. Au vu de la robustesse, également de 14/20, on peut penser que cette classification est fiable, d'autant plus que le nombre de taxons représentés par moins de 3 individus reste raisonnable (20%)

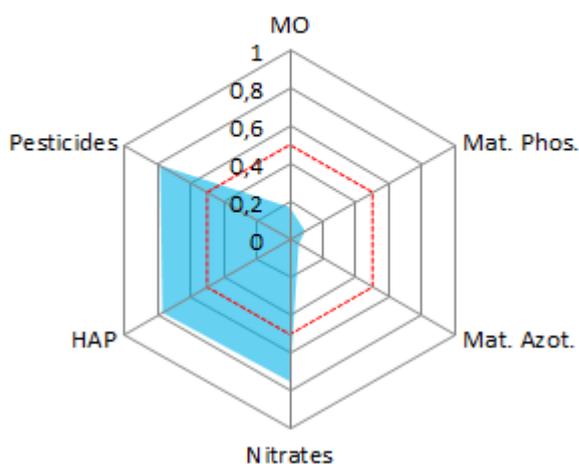
D'un point de vue de la polluosensibilité, le Groupe Faunistique Indicateur (GFI) déterminé est de 7/9, ce qui reste louable car faisant encore partie des groupes très polluosensibles, mais reste tout de même préoccupant si l'on considère l'absence totale de taxons des GFI jugés comme les plus sensibles à la matière organique (GFI 8 et 9).

Dans le but de tenter de déterminer l'origine de ces perturbations, les probabilités de pressions anthropiques qui pèsent sur la communauté macrobenthique du Soustre ont été calculées à partir de l'outil diagnostique de l'I2M2.

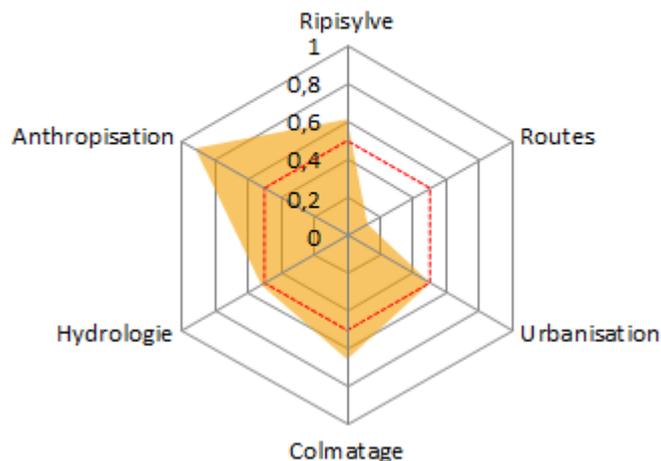
Une pression est considérée comme significative lorsque sa probabilité d'impact est supérieure à 0,5 (USSEGLIO-POLATERA et al., 2004). Plus la probabilité est élevée et plus la pression considérée sera susceptible de perturber la structure et le fonctionnement de la communauté d'invertébrés du cours d'eau. D'après les diagrammes suivant, le Soustre héberge une communauté d'invertébrés dont les caractéristiques biologiques et les préférences écologiques, indiquent une probabilité d'impact significative pour plusieurs des pressions physico-chimiques (qualité de l'eau) et hydromorphologiques (qualité de l'habitat) considérées par l'outil diagnostique. Ces résultats sont assez cohérents avec l'analyse précédente des données selon le SEQ Eau,

bien que plus sévères, ce qui peut s'expliquer par le pouvoir intégrateur des invertébrés qui ne se reflète pas dans des analyses physico-chimiques réalisées sur un prélèvement

Qualité de l'eau



Qualité de l'habitat



Les diagrammes en radar montrent ainsi une probabilité d'impact élevée par les pesticides (0,78), les HAP (0,77) et les nitrates (0,75) pour la qualité de l'eau, et par l'anthropisation du bassin versant (0,92), le colmatage du cours d'eau (0,65) et la dégradation de la ripisylve (0,61) pour la qualité de l'habitat.

Ces pressions qui s'exercent de manière significative sur la communauté IBGN-DCE macrobenthique en place sont cohérentes avec l'occupation du bassin versant du Soustre. En effet, celui se caractérise par un territoire à dominante agricole, avec une tête de bassin urbanisée, et la présence de routes et d'une station d'épuration à proximité immédiate. Les nitrates et les pesticides d'origine agricole (et non agricole) sont donc très présents sur ce territoire, de même que les divers champs et prairies pâturées qui bordent le cours d'eau, impactent la ripisylve et facilitent le colmatage du lit du ruisseau.

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA MÉNOIRE

➤ Présentation du contexte

La Ménoire est classée en liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. La liste 1 interdit la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique et sédimentaire. La liste 2 impose que, dans un délai de 5 ans, tous les ouvrages présents faisant obstacle soient aménagés et gérés pour assurer la continuité écologique et sédimentaire.

Sur l'ensemble du cours de la Ménoire, 14 ouvrages infranchissables ou difficilement franchissables ont été recensés par les services de l'état.

Les propriétaires concernés ont reçu un courrier de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze, les informant des obligations en matière de restauration de la continuité écologique. Il leur était notamment proposé de prendre contact avec le technicien rivières de la Communauté de Communes, afin d'avoir des informations sur les démarches à suivre.

Une visite de terrain a ensuite été organisée sur chacun des ouvrages, en présence du propriétaire, du technicien rivière, de la DDT19 et de l'AFB. Ces visites ont permis de solutionner la problématique de continuité sur 8 des 14 ouvrages (aménagements mineurs). Les 6 ouvrages restants étaient plus problématiques et ont donc fait l'objet d'une étude particulière.

Parmi ces 6 ouvrages, 4 sont privés, 1 appartient au Conseil Départemental de la Corrèze et le dernier est un ouvrage de voirie communautaire.

➤ Présentation de l'opération

Afin de restaurer la continuité écologique de la Ménoire sur l'intégralité de son cours, la Communauté de Communes a décidé de porter une opération groupée. Le Conseil Départemental n'a pas souhaité adhérer à cette opération et a lancé sa propre étude. Une étude a donc été lancée le 11 Juillet 2018 pour restaurer la continuité écologique de 5 ouvrages sur la Ménoire :

- le seuil amont du château d'Arnac (identifiant ROE 74467)
- le seuil aval du château d'Arnac (identifiant ROE 74869)
- le seuil du Moulin d'Arnac (identifiant ROE 74869)
- le seuil anti-affouillement (identifiant ROE 89136)
- le franchissement routier de Nogent (identifiant ROE 75644)

Une participation financière de 500€ par ouvrage a été demandée aux propriétaires privés.

La phase 1 « Etat des lieux et diagnostic des ouvrages » est, à ce jour, terminée.



Figure 29 : Implantation des pré-barrages

Extrait du rapport phase 1 – Radier pont de Nogent – 25/02/2019



Figure 36 : Détail de l'ouvrage à effacer

Extrait du rapport phase 1 – Seuil du Moulin d'Arnac – 25/02/2019

RESTAURATION DU SENTIER D'INTERPRETATION ET DE VALORISATION DU FLEUVE DORDOGNE

➤ Présentation du contexte

Le Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu a réalisé en 2005 un sentier d'interprétation sur la commune de Beaulieu sur Dordogne. L'objectif alors recherché était de guider et de familiariser les randonneurs avec l'exceptionnelle richesse environnementale du fleuve Dordogne. Ce projet avait été mené en parallèle de la création de la première écloserie à saumon sur le bassin versant de la Dordogne. Ce sentier, très populaire, est aujourd'hui victime du temps qui passe et nécessite une importante restauration.

Une station a déjà été restauré en 2014, dans le cadre des travaux de restauration de la franchissabilité piscicole des Aubarèdes.

➤ Présentation de l'opération

Après 12 années de service, une remise en état et une modernisation du sentier s'avérait nécessaire. Sur les 20 stations d'interprétation existantes, 8 vont être remplacées.

Un partenariat avec EPIDOR a été mis en place, afin de communiquer sur le label UNESCO « réserve de biosphère / bassin de la Dordogne ».

Afin de valoriser ce sentier, un livret d'accompagnement a été réalisé et sera mis à disposition des opérateurs touristiques.



A ce jour, la conception des panneaux d'interprétation est en phase finale. La pose est programmée pour le mois d'Août.

De manière à répondre à la demande croissante des supports numériques, le livret d'accompagnement ainsi que le tracé du circuit seront téléchargeable depuis un smartphone, via un QR code sur le panneau de départ.



Vous êtes au cœur de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

At the heart of the Dordogne basin biosphere Reserve

La Communauté de Communes Midi Corrézien, un acteur de la Réserve de biosphère

Depuis plus de 20 ans, la Communauté de Communes Midi Corrézien mène des actions de restauration et de préservation des milieux aquatiques qui contribuent au bon état écologique de la Dordogne et de ses affluents.

Focus sur deux actions portées par la Communauté de Communes

Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

En juillet 2012, le bassin de la Dordogne a rejoint le Réseau mondial des Réserves de biosphère de l'UNESCO. Elle est la plus vaste Réserve de biosphère en France et la première au monde conçue et centrée autour d'un grand fleuve et son bassin versant. La rivière est au cœur du dispositif car la préservation du patrimoine fluvial, des ressources et des bienfaits qu'il dispense, représente un élément fondamental pour le développement futur du territoire et le bien-être de ses habitants.

Un réseau mondial de sites reconnus par l'UNESCO

Sites d'application du programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO. Les Réserves sont des lieux d'apprentissage et d'expérimentation du développement durable. Ce sont aussi des territoires engagés pour la préservation des paysages, des écosystèmes et des espèces, dans lesquels on a su conserver un équilibre entre la nature et les activités humaines.

Le fleuve Danube, le Mont Kenya, le delta de Camargue et les îles d'Hawaï appartiennent à ce réseau de coopération internationale qui rassemble plus de 650 sites répartis dans 120 pays à travers les 5 continents.

Les Réserves de biosphère de l'UNESCO représentent des ressources de référence pour la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Elles encouragent l'expérimentation locale, la recherche scientifique, l'éducation et la participation des populations afin de concilier les enjeux économiques, culturels et écologiques.

EPIDOR, un établissement public au service de la Dordogne

À l'initiative de la reconnaissance UNESCO, l'établissement EPIDOR assure la coordination de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne. EPIDOR a pour mission de favoriser un développement coordonné et transversal de la vallée de la Dordogne et de son bassin versant.

Les zones humides se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Elles jouent un rôle primordial dans la prévention des crues, l'épuration et la régulation de la ressource en eau. Elles sont malheureusement de plus en plus menacées par les changements globaux et les activités humaines.

En 2015, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de la zone humide de Pré-Sarraz en tant que des processus de banalisation. En partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin, des travaux importants de restauration ont été réalisés afin de rendre toute sa fonctionnalité à ce milieu remarquable.

Restauration de la continuité écologique sur la Sourdouze

La continuité écologique d'un cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces et le bon déroulement du transport naturel des sédiments. La présence de seuils en dur ou en béton empêche cette libre circulation et notamment empêche les poissons migrateurs, tels la truite ou le saumon, de rejoindre leurs zones de reproduction.

La Communauté de Communes s'est lancée dans un programme ambitieux de restauration de la continuité écologique sur la Sourdouze, affluent de la Dordogne.

Maquette du panneau sur la réserve de biosphère – 04/07/2019

MISE EN DEFENS DES COURS D'EAU ET AMENAGEMENTS DE POINTS D'ABREUUREMENT

➤ Rappel du contexte

Le pâturage de la zone riparienne ainsi que l'abreuvement du bétail au cours d'eau ont été identifiés comme problématiques sur la plupart des cours d'eau du midi Corrézien. Des clôtures posées trop près du cours d'eau ou l'absence totale de clôture empêche le développement de la ripisylve. Cette dernière ne peut plus jouer son rôle de maintien des berges, de filtration, de lutte contre le lessivage des sols...

De plus, l'abreuvement direct au cours d'eau déstabilise fortement les berges, ce qui participe au colmatage du lit.

➤ Présentation de l'opération

Dans le cadre d'un appel à projet porté par la région nouvelle aquitaine, les agriculteurs peuvent bénéficier de financements pour la pose de clôtures en bord de rivière ainsi que pour la mise en place de systèmes d'abreuvement.

La Communauté de Communes, en partenariat avec la Cellule d'Assistance Technique du Conservatoire de Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, accompagne les agriculteurs dans cette démarche.

Dans le cadre de l'appel à projet 2018, un dossier a été déposé. L'exploitation se situe en bordure du ruisseau de la Machale, affluent rive gauche de la Sourdoire. Les enjeux sont forts sur la Machale car ce ruisseau abrite une des dernières populations d'écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) du territoire du Midi Corrézien. Cette espèce est classée « espèce en danger » dans la liste rouge des animaux menacés de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

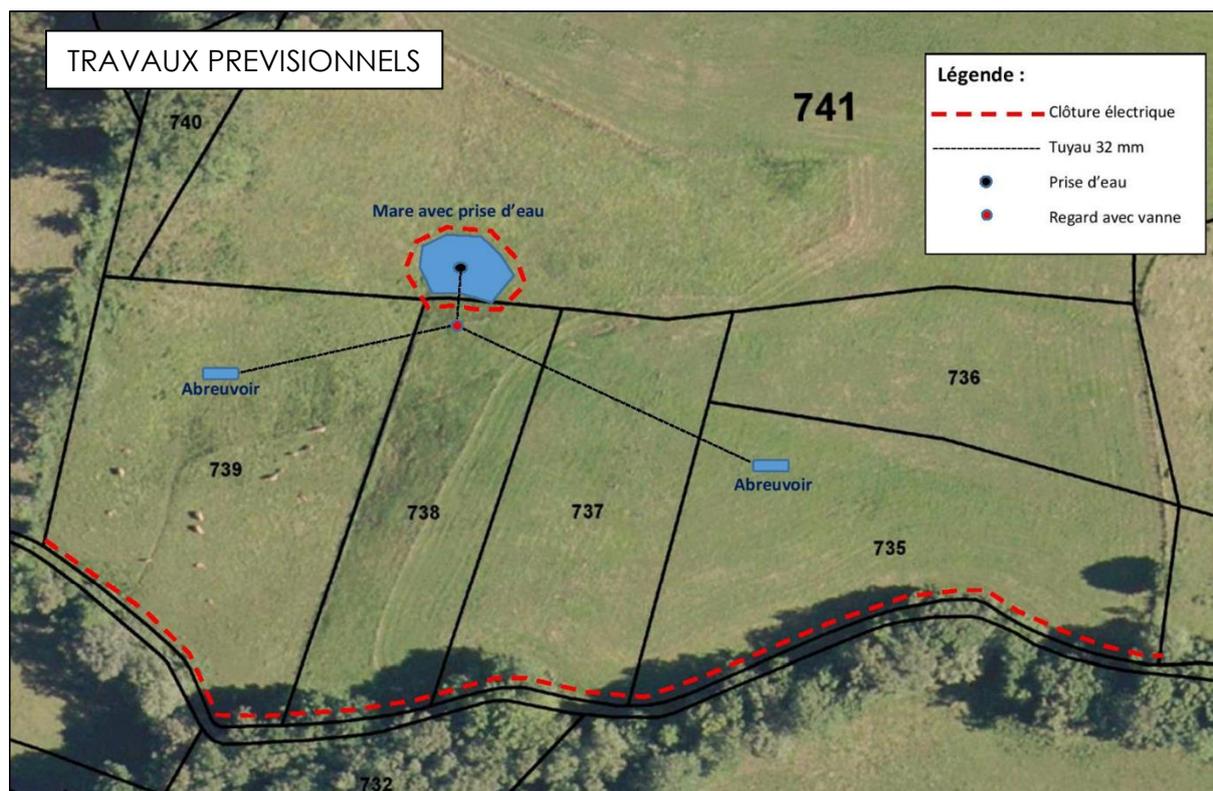


Etude de la population d'*Austropotamobius pallipes* sur le ruisseau de la Machale – CCMC/FD46 - 2007

Dans le cadre du renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques, la Communauté de Communes Midi Corrézien a identifié comme principale problématique sur le ruisseau de la Machale le piétinement des berges. De plus, la source du ruisseau de la Machale fait partie des sites répertoriés dans le cadre de l'étude réalisée en 2016 par le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin « Etude des sources alcalines et tufeuses du Meyssacois ». Les habitats naturels remarquables connexes identifiés sur ce site sont les suivants : pelouses marnicoles, Molinaies sur sols marneux.

Le propriétaire souhaitait clôturer le ruisseau de la Machale qui longe quatre de ses parcelles afin de préserver les berges du piétinement des bovins. Pour ce faire, deux

abreuvoirs seront mis en place sur ces parcelles. L'alimentation se fera de façon gravitaire, à partir d'une mare aménagée.



Les travaux sont programmés pour l'été 2019.

TRAVAUX DE RESTAURATION DU COIROUX

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes mène, en partenariat avec la Maison de l'Eau et de la Pêche de Lissac sur Couze, des actions de sensibilisation à destination de public en difficulté (pensionnaire de centre d'éducation fermé, hôpitaux de jour...).

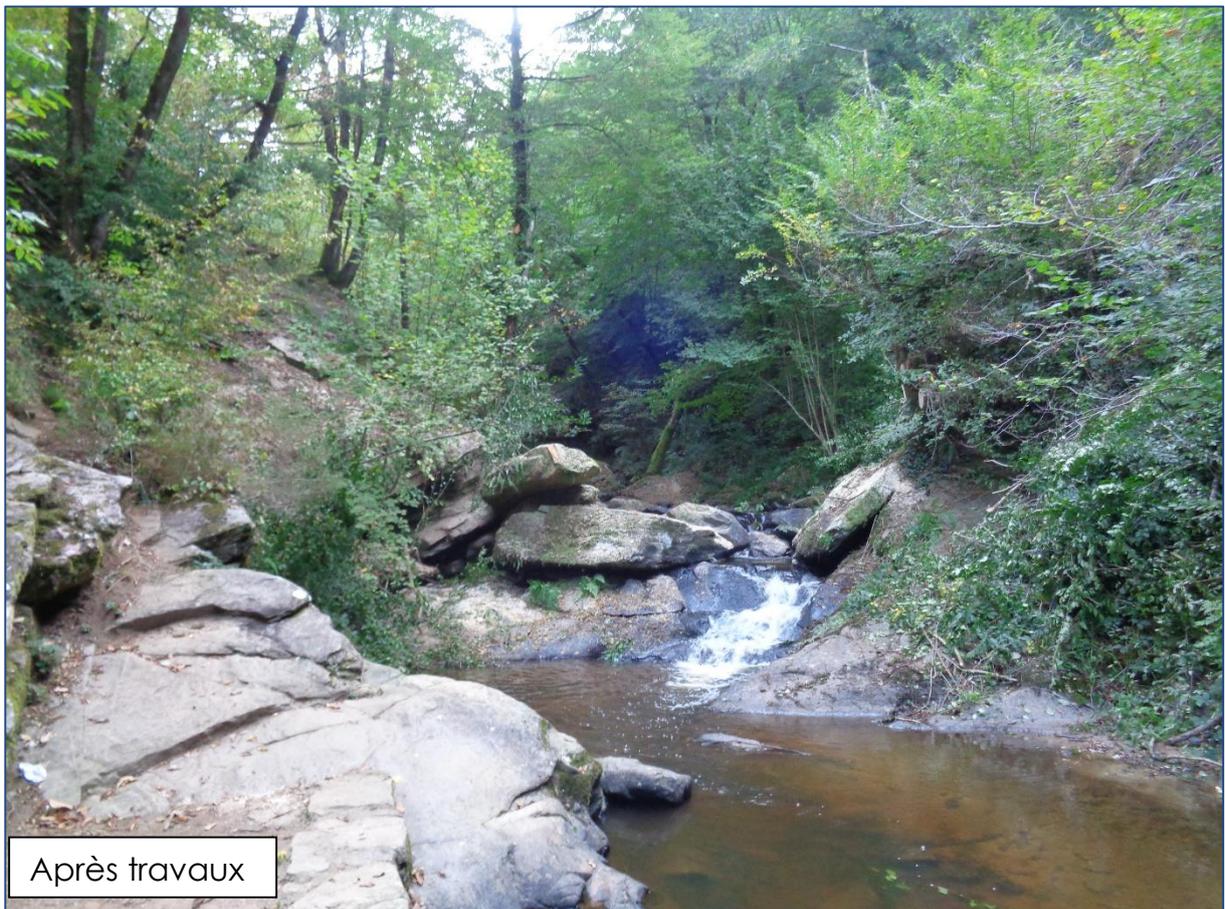
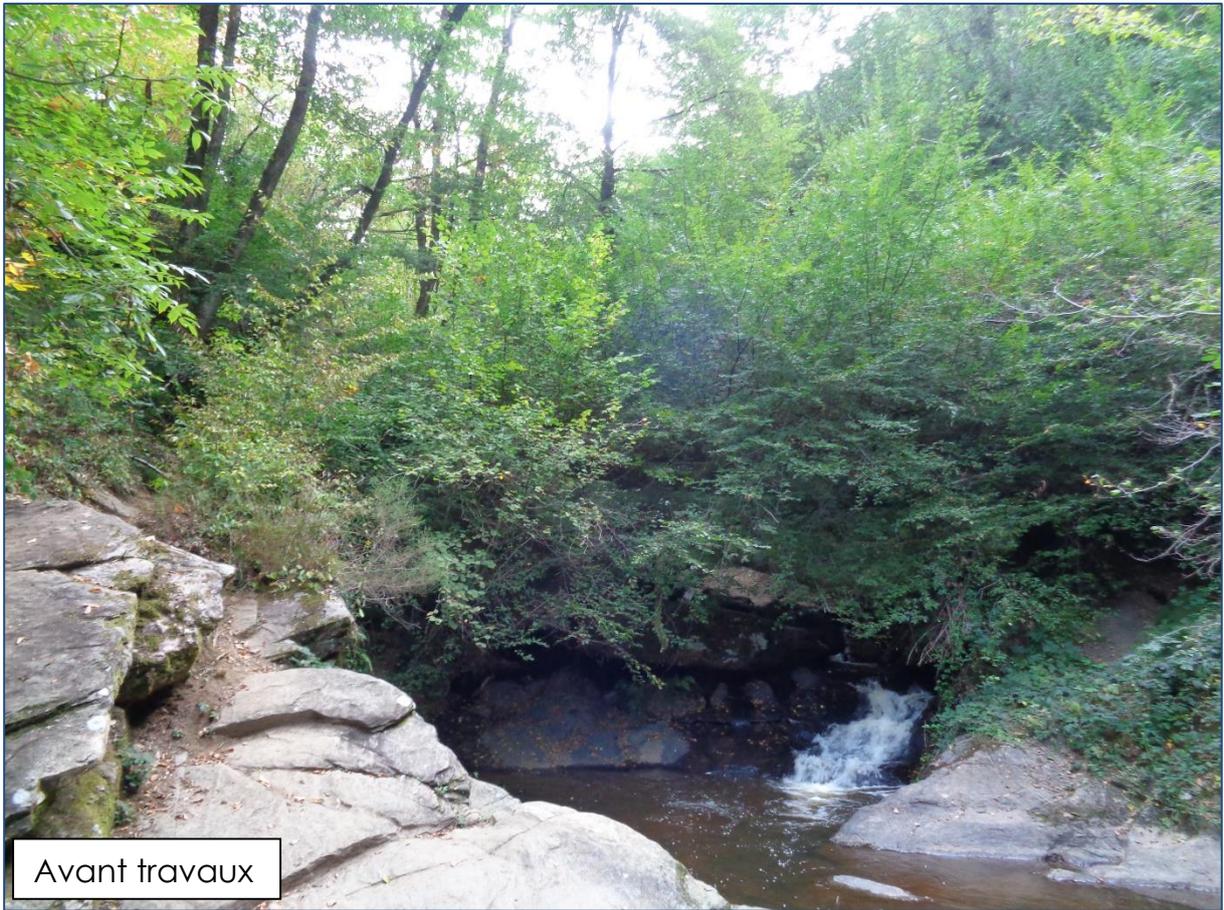
En 2018, l'action s'est déroulée fin Septembre, sur le ruisseau du Coiroux, Commune d'Aubazine.

Plusieurs pensionnaires de l'hôpital de jour de Brive ont participé à un chantier de restauration du Coiroux, en amont de la prise d'eau du canal des moines. De nombreux embâcles et chablis obstruaient totalement le lit du cours d'eau. Cela avait provoqué en ensablement important du lit du Coiroux.



Les embâcles et chablis problématiques ont été supprimés. Le bois a été stocké en berge et laissé à disposition des propriétaires.

Une seconde intervention sur le Coiroux a été programmée sur le Coiroux en 2019.



2.2. Autres opérations

- Une opportunité a permis à la Communauté de Communes de réactiver le dossier de restauration de la continuité écologique du seuil du Moulin Haut sur la Sourdoire. Une solution d'aménagement a été acceptée par les deux communes concernées (type PIPO) que sont Marcillac la Croze et Puy d'Arnac. La Communauté de Commune assurera la maîtrise d'ouvrage sur ce dossier. Les travaux sont programmés pour 2019.
- La Communauté de Communes a été sollicité par la Direction Départementale de la Corrèze dans le cadre de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE). Cette dernière a planifié trois cycles de gestion pour atteindre les objectifs de bon état des eaux.

Depuis janvier 2018, les travaux liés à la préparation du 3^e cycle de gestion ont commencé sur le bassin Adour-Garonne.

Ce 3^e cycle de gestion se formalisera par la mise en place du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et de son programme de mesure (PDM) pour la période 2022-2027.

L'élaboration de ces documents s'appuie sur un état des lieux (EDL). Ce dernier permet de connaître l'état des masses d'eau et le niveau des pressions s'exerçant sur elles ; de déterminer sur la base de ces éléments les masses d'eau risquant de ne pas conserver ou atteindre le bon état en 2027 et sur lesquelles des actions devront être engagées.

C'est en tant qu'acteur technique local agissant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques que le technicien rivières de la collectivité a été sollicité. L'objectif était de consolider le pré-diagnostic établi pour chacune des masses d'eau du territoire (28).

2.3. Etudes en cours de réalisation

Sans objet.

2.4. Interventions d'urgence

Aucune intervention d'urgence n'a été réalisée en 2018.

2.5. Etat de réalisation du programme 2018

Toutes les actions prévues en 2018 ont été lancées. Comme expliqué dans le bilan d'activité, certaines d'entre elles seront achevées en 2019.

2.6. Etat des cours d'eau au 31 Décembre 2018

L'étude diagnostique pour le renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques du Midi Corrèzien est en cours de réalisation.

3. Bilan d'exécution des missions de suivi du Technicien Rivières (du 1^{er} Janvier au 31 Décembre)

3.1. Suivi de l'état des cours d'eau

Cette mission comprend l'actualisation annuelle du programme de travaux, la surveillance continue de points singuliers et l'établissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- 15 jours pour l'actualisation annuelle du programme de travaux ;
- 12 jours pour la participation à l'élaboration de l'Etat Des Lieux (EDL) ;
- 14 jours pour la surveillance continue de points singuliers ;
- 3 jours pour l'opération de suivi qualitatif des cours d'eau ;
- 0 jour pour l'établissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes ;

Soit 44 jours.

3.2. Accompagnement des travaux annuels

Cette mission comprend l'élaboration des documents techniques et de toute autre pièce administrative ainsi que l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre.

Le temps de travail consacré à cette mission en 2018 a été de 0 jours.

3.3. Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information

Cette mission comprend la formation et la sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières, la participation à des formations en lien direct avec les différentes missions du Technicien Rivières, les contacts avec les partenaires ainsi que l'élaboration et la diffusion du rapport d'activité.

L'année 2018 a notamment été marquée par la restauration du sentier de découverte du fleuve Dordogne.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- 6 jour pour la formation et la sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières (opération sur le Coiroux) ;
- 3 jour pour la participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'agence ;
- 12 jours pour la restauration du sentier de découverte du fleuve Dordogne
- 33 jours consacrés aux contacts avec les différents partenaires ;
- 6 jours pour l'élaboration et la diffusion du rapport.

Soit 60 jours.

3.4. Restauration de la continuité écologique et mise en défens de la ripisylve

Dans le cadre de cette mission, la Communauté de Communes a porté l'étude pour la restauration de la continuité écologique de la Mémoire. Elle a également accompagné les agriculteurs dans le cadre de l'appel à projet de la région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en défens des berges.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- 15 jours pour la restauration de la continuité écologique sur la Mémoire ;
- 3 jours pour la restauration de la continuité écologique du seuil du Moulin Haut sur la Sourdoire ;
- 8 jours pour les opérations de mises en défens

Soit 26 jours.

3.5. Zones humides

- Sans objet

3.6. Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)

La Communauté de Communes Midi Corrèzien est en cours de renouvellement de ces Plans Pluriannuels des Gestion des milieux Aquatiques. Pour répondre à cette augmentation temporaire d'activité, un chargé de mission a été recruté en Septembre 2017, pour une durée de 1 an. Sa mission exclusive était la réalisation du diagnostic de terrain, en collaboration et sous la responsabilité du Technicien Rivières.

En 2018, **350 km de cours d'eau** ont été **diagnostiqués**.

Le temps de travail consacré à cette mission a été de :

- 68 jours pour l'actualisation du PPGMA Midi Corrèzien et l'encadrement du chargé de mission